

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 19 décembre 2016**CP2016_12_28
id. 3004

L'an deux mille seize le dix neuf décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19 (Délibération du 2 avril 2015)

Siège vacant : 1

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2016**

La politique départementale d'aide destinée aux communes rurales, en matière d'eau potable, donne délégation à la Commission Permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'Agence de l'Eau,

cofinanceur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

Ce rapport a pour objet de présenter les opérations finalisées, retenues au budget primitif 2016 dans le cadre de la nouvelle politique.

Pour mémoire, de nouveaux critères d'aides ont été adoptés lors de la session plénière du 16 mars 2016. Ils s'appliquent dès la programmation 2016, sur les projets retenus lors du Budget Primitif 2016.

1 - Rappel des modalités d'intervention

- Travaux liés à la ressource, au traitement et à la production d'eau potable :
 - . dépense subventionnable plafonnée à 1 500 000 € HT,
 - . taux d'aide départemental de 0 à 30 % dans la limite d'un taux plafond global de 60 %, toutes aides confondues,

- Travaux sur les réseaux d'eau potable et les ouvrages de stockage :
 - . dépense subventionnable plafonnée à 60 € HT/mètre linéaire en milieu rural et à 125 € HT/mètre linéaire en secteur aggloméré et pour les interconnexions,
 - . taux d'aide départemental de 0 à 40 %, dans la limite d'un taux plafond global de 40 %, toutes aides confondues.

Le taux d'aide départemental retenu est égal à la différence entre les taux plafonds (40 % ou 60 %) et les taux appliqués par les autres cofinanceurs éventuels (Agence de l'Eau, ...). Ce taux, appliqué sur le montant des dépenses subventionnables, éventuellement plafonné, permet de définir le montant de la subvention départementale.

Sont inéligibles les travaux d'extension des réseaux d'eau potable, ainsi que les travaux de réhabilitation des réservoirs et ceux concernant le strict renouvellement des équipements des usines d'eau potable.

2 - Actualisation des participations du Conseil Départemental

Les dossiers suivants réunissent les conditions requises (montant d'opération actualisé et participation de l'Agence de l'Eau arrêtée).

Maître d'Ouvrage Opération	Politique d'aide Départementale			Subventions € et en taux		
	Coût opération en € HT	Dépense éligible en € HT	Taux maximum d'aide	Agence de l'Eau	Département Subvention en Capital	Total (taux arrondis)
SIEA Cande - Aveyron Réseau à Monteils - Renforcement quartier les Jacquettes <i>EPTR - ENV02439</i>	70 052	70 052	40 %	--- <i>Inéligible</i>	28 020 40 %	28 020 <i>(40 % du coût d'opération)</i>
SIAEP de Lavit Réseau à Puygaillard de Lomagne - Construction réservoir Tranche 2 <i>EPTR - ENV02397</i>	54 188	54 188	40 %	--- <i>Inéligible</i>	21 675 40 %	21 675 <i>(40 % du coût d'opération)</i>
SIEA Nord Séoune Réseau - Renouvellement du réseau AEP à Saint-Beauzeil au lieu dit Nadal <i>EPTR - ENV02289</i>	121 990	105 720	40 %	17 774 <i>(20 % d'un coût éligible établi à 88 873 € HT)</i>	21 144 20 %	38 918 <i>(31 % du coût d'opération)</i>
TOTAL	246 230	229 960	---	17 774	70 839	88 613

Monsieur le Président propose de prendre acte et de valider l'ensemble de ces ajustements.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2016 est le suivant :

Subventions en capital

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR

Autorisation de programme 2016 :	1 170 603 €
Crédits déjà engagés :	186 096 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	70 839 €
Crédits disponibles :	913 668 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les conditions susvisées, les subventions suivantes :
 - SIAE Cande – Aveyron 28 020 €
 - SIAEP de Lavit 21 675 €
 - SIAE Nord Séoune21 144 €
- Précise que les subventions accordées en capital, seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61 du budget départemental de 2016.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC